

Image not found or type unknown



Caution personnel sur prêt entreprise

Par **Myself**, le **14/09/2020** à **11:50**

Bonjour ma société a été liquidée et je suis caution personnel avec ma femme à hauteur de 30% (70% BPI).

Est-ce qu'en cas de liquidation la caution personnel est demandée ?

En sachant que je n'ai rentré aucun salaire depuis le début (2 ans)

Par **youris**, le **14/09/2020** à **15:22**

bonjour,

c'est le principe lorsqu'on se porte caution.

C'était la condition pour que l'organisme de crédit accorde un prêt à l'entreprise.

Relisez votre acte de cautionnement.

seule solution, c'est de prouver que cet engagement était exagéré par rapport à vos moyens le jour de votre engagement;

Salutations